

Les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale proposent pour les enfants de fonctionnaires et pensionnés de la fonction publique d'État de la région Occitanie le renouvellement de l'action

"Cours à domicile*"

avec  **complétude**
soutien scolaire

Cette action permet aux familles retenues par la SRIAS Occitanie de pouvoir proposer à leur(s) enfant(s) des cours particuliers à domicile :

- Pour les enfants à partir de 6 ans et jusqu'en études supérieures
- Déplacement du professeur au domicile de l'agent
- Frais d'inscriptions de 80 € offerts
- Tarif par heure de cours selon le niveau de l'élève et le lieu d'intervention (déduction faite du crédit d'impôt de 50 % directement versé à Complétude)
- Délai d'une semaine pour trouver un professeur conforme à la demande exprimée (discipline, lieu). Si la demande n'est pas honorée, l'agent peut stopper ou poursuivre la demande de recherche de professeur.
- 1^{er} cours « Satisfait » ou « Remboursé »
- Les cours doivent être réalisés avant le 31 août 2025

Conditions tarifaires pour les 10 premières heures :

- Dans le cadre des cours particuliers à domicile, la participation de la SRIAS Occitanie se fera uniquement sur les 10 premières heures de cours en fonction du QF de chaque famille retenue.
- Les agents payent le restant à charge.

QF	Tranche QF	Participation de la SRIAS	Mode de calcul du Quotient Familial
Inférieur à 7 200 € (600 € par mois)	1	75,00%	RFR 1 + RFR2 (en cas de déclarations séparées) <hr/> nombre de parts fiscales + 1 si enfant en situation de handicap
De 7 201 € à 12 500 € (601 € à 1 041 € par mois)	2	60,00%	
De 12 501 € à 18 000 € (1 042 € à 1 500 € par mois)	3	40,00%	
Supérieur à 18 000 € (Plus de 1 500 € par mois)	4	20,00%	

- Le calcul du QF est effectué par la SRIAS Occitanie et transmis à Complétude avant la première heure de cours.
- Au-delà des 10 premières heures de cours, la SRIAS Occitanie ne participe plus financièrement. Les agents souhaitant continuer devront s'acquitter du montant total des heures de cours supplémentaires prévu par Complétude.

L'accès à l'action aura lieu uniquement par une pré-inscription en ligne sur le site « Démarches simplifiées »

Accès au formulaire en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pre-inscription-a-l-action-cours-particuliers-a-do>

Une confirmation vous sera adressée par mail par la SRIAS pour vous indiquer la suite donnée à votre demande.

Retrouvez toutes les informations et les modalités sur : www.srias-occitanie.fr

* Offre non contractuelle, limitée à une inscription par famille, dans la limite du budget alloué par la SRIAS Occitanie. Seront priorisées les demandes des agents n'ayant jamais bénéficié de cette action.

Accès aux stages en présentiel ou en visio-conférence proposés par Complétude (sans participation financière de la SRIAS Occitanie)

Stages intensifs | Anglais - Espagnol oral | Journées prépa-examens | Méthodologie

10% à 20% de réduction sur les tarifs

réservation en ligne

Obtenez un devis personnalisé en quelques clics :

www.completude.com/sriasoccitanie